

[Accueil](#) » [Relations collectives](#) » [Relations sociales transnationales](#) » [Axa : signature d'une charte avec le CE européen sur le programme global de santé et de bien-être](#)

## Axa : signature d'une charte avec le CE européen sur le programme global de santé et de bien-être

Planet Labor, 4 décembre 2020, n°12260 - [www.planetlabor.com](http://www.planetlabor.com)

 Favoris 

Le 18 novembre, Thomas Buberl, Directeur général d'Axa et Hedi Ben Sedrine, Secrétaire du Comité européen, ont signé une charte portant sur le programme mondial de santé et de bien-être des salariés du groupe Axa. Ce dernier sera déployé à partir de janvier 2021 et permettra à chaque salarié, s'il le souhaite, de bénéficier d'un bilan médical tous les deux ans. La signature d'une charte permet au CE européen d'être associé à la mise en place de ce programme dans toutes les entités du groupe, mais aussi à son évolution ainsi que d'en assurer le suivi.

Après le lancement de sa politique parentale globale, Axa lance un 2e programme s'inscrivant dans sa « stratégie d'alignement des avantages offerts à ses salariés à travers le monde » qui touche plus spécifiquement la santé de ses salariés dans le monde. Porté dans une charte signée avec son instance européenne, ce programme prévoit, quand le salarié le souhaite :

1. Un bilan de santé, physique et psychologique, à distance pour l'ensemble des salariés tous les deux ans et tous les quatre ans en présentiel pour les salariés de plus de 40 ans (pour pouvoir mener des examens type électrocardiogramme, mammographie ou un examen prostatique).
2. Des journées de prévention et de sensibilisation sur site en matière de santé pouvant donner lieu à des dépistages, dont le thème sera défini localement.
3. Une vaccination annuelle contre la grippe.
4. L'accès à un centre d'appels, 24h/24 et 7j/7, permettant un soutien et un accompagnement psychologique en cas de difficultés personnelles ou professionnelles.

La charte précise que chaque entité du groupe sera chargée de la mise en œuvre opérationnelle des principes qu'elle contient « au regard de [ses] pratiques, législations et réglementations locales et plus particulièrement en matière de protection des données personnelles ». La mise en place de ce programme se fera progressivement dans chaque entité dès 2021. Elle sera discutée lors des réunions du bureau du CE européen, qui sera également « associé aux changements qui pourraient intervenir dans ce programme global de santé et de bien-être ».

Par ailleurs, le groupe s'engage à étendre à tous ses salariés l'offre de télémedecine dont bénéficie déjà de nombreux collaborateurs.

**Planet Labor, 4 décembre 2020, n°12260 – [www.planetlabor.com](http://www.planetlabor.com)**

Par Marie-Noëlle Lopez



À télécharger

[Charte Programme Global Santé et Bien-être – VF](#)

[Dossiers spéciaux](#)

[Centre de ressources](#)

Grâce aux dossiers spéciaux, retrouvez nos dépêches regroupées par grands thèmes d'actualité.

[Tableau comparatif sur les législations télétravail](#)

[Réglementation du télétravail](#)

[Gestion des conséquences du Covid-19](#)

[Tableau comparatif des mesures nationales sur l'emploi - Covid-19](#)

[Accords de CE européen et directive refonte](#)

[Accords cadre internationaux](#)

[Société européenne](#)

[Accords cadre européens](#)